

Ce conseil communal est saisi d'un postulat dont le titre est «Vevey : une situation intenable». C'est probablement la seule partie du postulat avec laquelle nous sommes d'accord.

La question que nous devons ici nous poser en regard de notre devoir de Conseillers communaux est : que faisons-nous pour tenter de sortir de cette «situation intenable». Le postulat qui nous est proposé contribue-t-il à cela ? Nous ne le pensons pas. Nous pensons au contraire que sa mise en oeuvre ne ferait qu'aggraver la situation. C'est pourquoi nous ne le soutiendrons pas.

Prenons au sérieux le postulat. Si ce conseil, puis la municipalité, puis le Conseil d'Etat devaient suivre ses propositions, quel en serait le résultat ?

La municipalité serait réduite à 2 membres de plein droit, représentant à tout casser un petit tiers de l'électorat, ce qui est en soi démocratiquement choquant.

Le nombre minimal permettant à la municipalité de fonctionner est de trois membres (quorum). Il faudrait, donc comme le demande le point 2 du postulat, «que le Conseil repourvoie les sièges vacants conformément à l'article 139a de la loi sur les communes et accorde aux personnes mandatées les pleines attributions et compétences de membre de la municipalité».

Ces municipaux complémentaires pourraient être un, deux ou 3. Dans les deux premiers cas (municipalité à 3 ou 4), les clés de la ville resteraient entre les mains de la dite majorité municipale actuelle grâce à la voix prépondérante de la syndique. On ne peut pas dire que cette configuration ait fait ses preuves ces derniers mois. Dans le 3e cas (municipalité à 5), la majorité serait acquise à des municipaux sans aucune légitimité électorale, ce qui est encore plus insatisfaisant du point de vue démocratique.

Bien plus grave : qu'en serait-il des importants dossiers gérés par les municipaux suspendus ? On voit déjà que la répartition des dicastères de Lionel Girardin pose des problèmes importants dans la gestion quotidienne. Qu'en serait-il avec un ou des municipaux de remplacement, désignés du jour au lendemain, sans expérience locale, pour prendre en charge des dicastères aussi sensibles politiquement que la culture et l'urbanisme, notamment avec des échéances aussi importantes et proches que la fête des Vignerons, l'avenir de la place du marché ou le stationnement en ville ? Quel suivi ? Quel élan ? Quel soutien aux services ? Sans oublier l'établissement du budget qui est en cours et doit prochainement être transmis à la commission des finances. Est-ce vraiment une tâche que des municipaux tombés de la lune peuvent accomplir à satisfaction ?

Enfin et surtout, en quoi cela nous ferait-il avancer vers une issue politique à la crise ? Selon l'article 139b, la suspension peut déboucher sur un vote populaire susceptible de révoquer le ou les municipaux suspendus» mais c'est pour autant «que la durée de la suspension soit échue et que l'intéressé se trouve encore en incapacité ou en absence, ou que l'intéressé concerné ait fait l'objet d'une décision pénale condamnatoire à raison d'un crime ou d'un délit, définitive et exécutoire.» Au gré de la durée d'enquêtes complexes et des multiples recours dont le cas Girardin commence à nous donner un instructif exemple, une situation bancal, provisoire et non-démocratique se perpétuerait encore de longs mois..

Pour résumer : si les propositions de ce postulat devait se réaliser, elle dégraderaient de façon désastreuse la gestion quotidienne de la commune et n'accéléraient absolument pas une sortie de la crise, au contraire des intentions de celles et ceux qui les soutiennent.

La Municipalité dans sa configuration actuelle ne fonctionne pas correctement. De multiples tentatives ont été faites pour rétablir un fonctionnement apaisé, notamment par le Conseil d'Etat avec la nomination de l'observateur Michel Renaud, sans résultat. On a continué à prendre de nombreuses décisions «à l'arrache» avec la seule voix prépondérante de la syndique, et les plaintes pénales ont fleuri, qui ont débouché sur ce dernier épisode des perquisitions. La porte à une solution venue de l'intérieur de la municipalité nous semble aujourd'hui définitivement fermée.

Nous pensons que cet état de fait est dû avant tout à la majorité municipale, et non aux municipaux lanceurs d'alerte, aujourd'hui visés par cette proposition de suspension. Mais à la limite, peu importe.

Dans une situation où aucune procédure légale ou réglementaire ne permet une sortie de crise dans des délais raisonnables, la seule solution, un peu désespérée que nous voyons, c'est la démission collective des

quatre membres de la municipalité survivante – et de Lionel Girardin si possible –, qui provoquerait des élections permettant un RESET et un nouveau départ.

Pour cela il faut le sens du bien commun et du courage. En aurez-vous, madame la syndique, messieurs les municipaux pour le bien de Vevey ?